

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres excusés ou absents	0
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 MARS 2025

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 7 mars 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 17 février 2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- URBANISME :

- Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
- Droit de préemption urbain,

- EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

- Etat d'avancement des travaux,

- AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

- Résultat de la consultation des entreprises et point sur ce dossier

- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

- Approbation et vote du compte financier unique de l'année 2024 (document regroupant et remplaçant l'ancien compte administratif et compte de gestion)

- AUTORISATION POUR LE MANDATEMENT DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

- Acquisition d'une enceinte pour les cérémonies

- PROGRAMME DE VOIRIE DE L'ANNEE 2025 :

- Approbation du programme de voirie pour l'investissement et le point à temps (fonctionnement),

- AFFOUAGE A TURGON :

- Encaissement de la taxe d'affouage,

- ROUTE FLEURIE DU REVERMONT :

- Délibération à adopter
- VERGER PARTAGE :
 - Offre d'achat de terrain à M. LE TOURNEUR DU BREUIL : réponse de ce dernier.
- QUESTIONS DIVERSES :
 - ➔ Comptes-rendus de diverses réunions,
 - ➔ Divers.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 04/2025 – Maître Nelly GOYATTON pour la propriété composée des parcelles B 838, 2209 et 2215 (3 772 m²), au 24, chemin de la Fromagerie – Zones Nd et Ne.

N° 05/2025 – URBA RHONE pour la propriété cadastrée section B n° 2079-2148 et 2252 – 24, Place de la Croix – Zone Ua.

N° 06/2025 (Opérationnel) – Mrs GENOUX Sylvain, Jacky et Alexandre pour la parcelle X n° 347 (1 586 m²) – Chemin des Vignes – Projet vente et construction de deux maisons d'habitation après division de la parcelle – Zone Ub – Secteur OAP

Déclarations préalables :

N° 11/2025 – ECO LABEL HABITAT pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section C n° 53 – 15, chemin de Morand (propriété de M. ALLION Julien) – Zone Nd

N° 12/2025 – MARTINEZ Annie pour la division et le détachement d'un lot en vue de la construction – Parcelles V 728-726 et 596 – Chemin des Chanuères à Turgon – Zones Ub et Np

N° 13/2025 – CHERIFI Manon pour régularisation de clôture – Parcelles B 2210 - 2211 et 2221 – 70, chemin de la Fromagerie – Zones Nd et Ne

Droit de préemption urbain :

N° 01/2025 – Maître Audrey VILLON concernant le projet de mutation de la propriété composée des parcelles B 2079-2148-2252 (Surface totale : 1 116 m²) – 4, Place de la Croix – Propriétaire actuelle : Mme Yannick COMMENOZ – Acquéreur : M. Luc COMMENOZ – Zone Ua.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire fait un point détaillé des travaux en cours et des derniers choix établis pour les couleurs des peintures, équipements....

Suite à un rapide sondage, il apparaît que les élus seraient majoritairement favorables à la pose d'une fenêtre trapézoïdale en façade « ouest » pour une meilleur luminosité et des critères d'esthétisme même si cette option génère une plus-value.

Une visite du chantier sera proposée aux élus intéressés afin qu'ils constatent les avancées réalisées au fil des semaines.

Le Maire donne connaissance du devis établi par l'entreprise MERMET pour la réfection d'un mur en pierres apparentes (bâtiment de l'ancienne cure côté « ouest ») pour un montant de 540.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation de cette prestation et à sa prise en charge dans le budget.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Accord au devis établi par l'entreprise MERMET pour la réfection du mur en pierre apparente dans la partie ancienne de la salle
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION POUR LA SALLE POLYVALENTE, A COMPTER DE SEPTEMBRE 2025 :

I – Les tarifs dont l'application avait été mise en place au 1^{er} janvier 2024 suite à une délibération du 27 février 2023 ; ainsi que ceux établis temporairement pendant la durée des travaux d'extension sont rappelés aux élus.

II – Le Conseil Municipal est ensuite invité à débattre des nouveaux prix de location de la salle et de ses annexes, **à compter du 1^{er} septembre 2025, date à laquelle les travaux d'extension devraient être achevés**

SALLE POLYVALENTE	TARIF LOCATION	VAISSELLE	SONO	CHAUFFAGE PERIODE DU 15/10 AU 15/04
Habitants de la commune	360.00 €	30.00 €	30.00 €	50.00 €
Habitants extérieurs à la commune	660.00 €	55.00 €	55.00 €	50.00 €

Apéritif habitant (Durée 4 h 00 maximum)	110.00 €	30.00 €	30.00 €	25.00 €
Apéritif extérieur (Durée 4 h 00 maximum)	260.00 €	55.00 €	55.00 €	25.00 €
Conférences réunions (Durée 6 h 00 maximum)	300.00 €			25.00 €
Manifestations sociétés locales (Si entrée payante)	90.00 €			25.00 €

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération validant les tarifs énoncés ci-dessus Et applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2025 (Sauf si les travaux étaient inachevés à cette date)
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

L'équipe de maîtrise d'œuvre associée à l'ADIA ont présenté le rapport d'analyse, à la commission d'appel d'offres, réunie le 11 mars 2025.

Le coût des travaux, suite à cette consultation, serait établi comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T. DE L'OFFRE DE BASE	OPTIONS
N° 1 – Maçonnerie – Gros Œuvre – Reprise de structure (7 offres)	SAS GALLE Parc d'Activités Zone Sud A 42 01160 PONT D'AIN	49 970.00 €	
N° 2 – Charpente – Couverture – Zinguerie (2 offres)	Entreprise TABOURET 639, route du Mas Vernon 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE	11 481.50 €	
N° 3 – Isolation ITE (5 offres)	BATIZO 31, rue Guillermin 69500 BRON	29 927.00 €	

N° 4 – Menuiseries extérieures PVC (5 offres)	MOREL MENUISERIE 81, chemin Mayer 01380 ST CYR SYR MENTHON	10 105.00 €	500.00 € Fenêtre escalier hors marché donnera lieu à avenant
N° 5 – Menuiseries intérieures (3 offres)	MENUISERIE BEAL 62, chemin des Curtils 01340 MONTREVEL EN BRESSE	21 189.73 €	633.72 € Aménagement intérieur des placards muraux
N° 6 – Plâtrerie – Peinture (4 offres)	MDC PEINTURES 2127 Chemin de Tanvol 01440 VIRIAT	32 391.66 €	5 476.24 € Isolation, peinture plafond, murs salle DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS
N° 7 – Revêtements – Faïences (2 offres)	AMVR POUPON CARRELAGES 35, Impasse de la Chanaie 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX	1 555.00 €	
N° 8 – Sols souples (3 offres)	CURT PEINTURE 690, Route de Bourg 01250 JASSERON	4 746.00 €	
N° 9 – Serrurerie (2 offres)	MSR METALLERIE 146, chemin de la Poyarosse 01240 SAINT PAUL DE VARAX	3 073.00 €	
N° 10 – Plomberie – VMC (2 offres)	SARL SENTENAC 55, route de Chateaufvieux 01160 NEUVILLE SUR AIN	20 897.00 €	
N° 11 – Electricité – Chauffage (2 offres)	SAS BORGEOT ET FILS 55, rue du Chapiller 71680 CRECHES SUR SAONE	34 565.00 €	
N° 12 – Photovoltaïque (2 offres)	SARL SENTENAC 55, route de Chateaufvieux 01160 NEUVILLE SUR AIN	7 708.00 €	
MONTANT H.T.		227 608.89 €	6 109.96 €
T.V.A. (20 % ?)		45 521.77 €	1 221.99 €
MONTANT TTC		273 130.66 €	7 331.95 €

Le montant global du marché avec les options initialement retenues (hors fenêtre de la montée d'escalier qui, si elle est conservée, fera l'objet d'un avenant) s'élève à **233 718.85 € H.T. et 280 462.61 € T.T.C. (si TVA à 20 %)**.

Le montant de l'estimation était de 281 213.00 € H.T. soit 337 455.60 € T.T.C. sans les options (le montant des options étaient estimées à 21 225.00 € H.T. pour les travaux de la salle du DAL).

Sont en discussion :

- Pour aller au bout de la rénovation de la salle du DAL : le retrait du plancher ancien, qui repose sur du bois et de la terre brute, pour mise en place d'une dalle avec isolant, d'un chauffage électrique au sol (proposition du bureau d'études) et d'un revêtement de sol (sans doute carrelage pour la durabilité et la facilité d'entretien).

Ces prestations complémentaires seront étudiées par le bureau d'études et un chiffrage sera demandé aux entreprises

- La pose de cuisine dans les logements (penser à prévoir une évacuation pour les hottes).

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération validant l'ensemble des lots pour l'aménagement de deux logements route des Creuses et autorisation de signature des marchés au Maire
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024 :

Comme il l'avait été expliqué précédemment, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

L'article 205 de la loi de Finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La commune a décidé, pour des raisons de calendrier, de devancer cette échéance et de produire un CFU dès cette année, sur les comptes de l'exercice 2024.

Ce CFU constitue un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

LES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 sont les suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses		-592 359.51 €
Recettes		761 876.63 €
Excédent Antérieur		0.00 €
Excédent 2024		169 517.12 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses		-347 330.68 €
Recettes + Affectation Résultat		383 890.58 €
Excédent antérieur		218 276.10 €
Excédent d'investissement		254 836.00 €
Crédits reportés		
Dépenses		-601 700.00 €
Recettes		426 742.00 €
Solde négatif des crédits reportés		-174 958.00 €
Besoin de financement : 0.00 €	Financement positif pour la section d'investissement : (254 836.00 – 174 958.00)	79 878.00 €
	Investissement	169 517.12 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en intégralité en investissement :		
169 517.12 €	Fonctionnement	0.0 €

Détails crédits reportés	
Voirie : Bram 33100 + SEMIO 315	-33 500.00 €
Salle polyvalente	-508 200.00 €
Rénovation logements	-60 000.00 €
Total dépenses	-601 700.00 €
Subventions salle polyvalente	426 742.00 €
Total recettes	426 742.00 €

Le budget dégage donc un excédent en section de fonctionnement de 169 517.12 €
En section d'investissement de 254 836.00 €
Soit un excédent global de 424 353.12 €

La note de synthèse brève et synthétique associée au CFU a été diffusée à l'ensemble des élus en annexe au présent dossier préparatoire et sera publiée sur le site internet de la commune et consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, sous la Présidence de M. Robert GALLET, adjoint, approuve le Compte Financier Unique selon les résultats énoncés ci-dessus.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adoption du Compte Financier Unique de l'année 2024
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, décide d'imputer l'intégralité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement, soit la somme de **169 517.12 €**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Imputation de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (169 517.12 €) au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2025
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Le budget primitif étant en cours de préparation, une réunion de la commission en charge des finances est fixée le **lundi 24 mars 2025 à 19 h 00**.

- AUTORISATION POUR LE MANDATEMENT DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

ACQUISITION D'UNE ENCEINTE POUR LES CEREMONIES :

Une enceinte sera prêtée à la commune, par la société AUDIO VIDEO SOLUTIONS, et testée lors du carnaval du 22 mars prochain. Si cet essai est concluant, la commune fera l'acquisition de cet équipement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

ACHAT D'UNE BORNE D'HYGIENE CANINE POUR LE CITY STADE :

Par contre, une borne d'hygiène canine a été commandée pour installation sur le parking du bâtiment des associations et à proximité du city stade.

A cette occasion, il est rappelé que, pour des raisons d'hygiène et de sécurité bien compréhensibles, les animaux sont interdits dans cette aire de jeux dédiée aux enfants.

Afin de permettre le mandatement de la dépense de 393.84 € au compte 2188, avant le vote du budget, il est nécessaire d'adopter une délibération validant cette opération.

Les crédits correspondants figureront bien sûr dans le prochain budget.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Autorisation de mandatement, avant le vote du budget, de la dépense liée à l'achat d'un « canicrottes » pour le
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ANNEE 2025 :

La SOCAFL a été consultée pour le programme de voirie de l'année 2025 et il est proposé de retenir sa proposition (devis joint au dossier préparatoire).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition qui porte sur :

- Un programme d'investissement de 9 756.00 € T.T.C.
- Un programme de fonctionnement de 11 904.00 € T.T.C.

Détail du programme de voirie de l'année 2025	Montant H.T.
SECTION D'INVESTISSEMENT	
La Ruaz – Chemin de la Pierre – 50 ml	2 175.00 €
La Ruaz – Chemin de la Tornes – 25 ml	1 015.00 €
Basses Rossettes – Chemin des Marronniers – 26 ml	1 160.00 €
Druillat – Chemin du Réservoir - 34 ml	1 450.00 € (travaux non retenus et reportés en raison des travaux prévus par le Syndicat des Eaux au réservoir)
Route de Varambon – 35 ml	3 400.00 € (travaux non retenus)
Chemin de Stabulation Commenoz – (130 ml ramenés à 65 ml)	6 300.00 € ramenés à 3 780.00 €
TOTAL H.T.	8 130.00 €
TVA à 20 %	1 626.00 €
TOTAL TTC EN INVESTISSEMENT POUR CE	9 756.00 €

PROGRAMME	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Point à temps 8 tonnes	9 920.00 € H.T.
TVA 20 %	1 984.00 €
T.T.C.	11 904.00 €

Par ailleurs, le programme de voirie comprendra également quelques travaux complémentaires :

- Pour la source du Cruix,
- Route des Creuses, pour colonne d'eau pluviale,
- La Ruaz, route du Chêne Clair (reprise d'un accotement qui s'effondre)
- La Ruaz, Impasse du Pelloux (renforcement en un point notamment pour supporter le poids du véhicule en charge de la collecte des ordures ménagères).

Ces travaux seront confiés à la SAS LACOMBE TP pour une dépense globale de 8 500.50 € T.T.C.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délibération approuvant le programme de voirie ci-dessus exposé, les entreprises attributaires, et autorisant le Maire à signer les documents en rapport
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

AFFOUAGE A TURGON :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants approuve l'encaissement de la recette de 200.00 € résultant de la taxe d'affouage proposée à Turgon (10 affouagistes à 20.00 € la coupe)

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Encaissement de la taxe d'affouage de Turgon 10 affouagistes à 20.00 € la coupe
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

ROUTE FLEURIE DU REVERMONT :

En 2010, une nouvelle association « La Route Fleurie du Revermont », remplaçant l'ancienne Association Touristique du Revermont disparue suite à la mise en place d'intercommunalités, était créée.

Elle regroupe actuellement 17 communes (BOHAS MEYRIAT RIGNAT, CEYZERIAT, CIZE, CORVEISSIAT, DROM, GRAND CORENT, HAUTECOURT ROMANECHÉ, MEILLONNAS, MONTAGNAT, NIVIGNE-ET-SURAN, POUILLAT, REVONNAS, SAINT ETIENNE DU BOIS, SAINT JUST, SIMANDRE SUR SURAN, VILLEREVERSURE et RAMASSE).

D'autres communes plus proches de DRUILLAT s'y sont associées depuis : TOSSIAT, SAINT MARTIN DU MONT...

Il est proposé d'adhérer à cette association actuellement présidée par M. Jordan GIRERD.

La commune pourrait bénéficier de tarifs groupés pour l'achat de plantes, de conseils, de formations...

Une commission d’Evaluation se déplace chaque année dans toutes les communes membres, fin août, pour distinguer trois lauréats, privilégiant l’émulation plutôt que la compétition :

- Prix de la route fleurie,
- Prix de la mise en valeur,
- Prix de la création,

Avec mise en place d’une différenciation des communes en deux catégories : communes labellisées et communes non labellisées.

La remise des prix se fait au cours de la soirée de la « Fête des Fleurs » qui se déroule en octobre.

L’adhésion pour la première année est gratuite, ensuite une participation de 15 centimes par habitant est à verser (soit sur la base actuelle de 1 175 habitants : 176.25 €).

L’association tient une assemblée générale chaque année en avril.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l’unanimité des votants, approuve l’adhésion de la commune à l’Association Route Fleurie du Revermont, à compter de cette année 2025.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adhésion à l’association « Route fleurie du Revermont »
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

VERGER PARTAGE :

Contact a été pris avec M. LE TOURNEUR DU BREUIL afin de savoir s’il accepterait de vendre environ 3 000 m2 à détacher de sa parcelle V n° 734 située route des Creuses.

Ce terrain jouxte la parcelle communale V n° 735 (954 m2) qui accueille un verger partagé et permettrait ainsi d’agrandir ce site.

La SAFER a été consultée sur le prix estimatif au m2 de ce type de terrain et a indiqué : 0.30 €.

M. LE TOURNEUR DU BREUIL a, pour l’instant, répondu négativement à la demande. Les discussions se poursuivent.

QUESTIONS DIVERSES :

➔ Comptes-rendus de diverses réunions :

Commission Bâtiments du samedi 22 février 2025 à 10 h 00 :

Différents thèmes avaient été abordés au cours de cette séance :

- Réfection du toit de la bibliothèque en très mauvais état pour une dépense prévisionnelle de 13 800.00 € T.T.C.,
- Visite d’un module toilettes publiques à Certines, composer d’un WC, un urinoir et un local technique, avec le projet d’en installer un sur la place du village (Coût approximatif : 33 000.00 €),
- Le remplacement de deux volets à la bibliothèque à l’occasion des travaux de réfection de l’ensemble du bâtiment,
- L’achat éventuel d’un second sèche-mains pour le groupe scolaire.

Les dalles destinées au stationnement des vélos ont été coulées mais les arceaux reçus par Grand Bourg Agglo ne correspondent pas à la commande initiale.

Il sera donc nécessaire d'attendre la fabrication et la livraison du bon modèle pour finaliser ces équipements.

Grand Bourg Agglo :

- **La révision du Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCOT-AEC)** est dans la phase de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce document traduira le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui a été débattu en conseil communautaire le 16 décembre 2024, en orientations et mesures applicables sur le territoire.

Dans ce cadre, un séminaire participatif portant sur les orientations du DOO dans les communes aura lieu **le jeudi 20 mars de 18 h 30 à 21 h 00, dans l'Amphithéâtre d'Agglomération, 1, Espace François Mitterrand à BOURG-en-BRESSE.**

L'ensemble des conseillers municipaux est invité à ce temps d'échange.

Ce séminaire s'inscrit dans le prolongement des échanges menés avec les élus pendant la révision du SCOT.

Pour la bonne information de tous, un exemplaire de l'invitation, ainsi que du document intitulé « retour sur les échanges avec les élus », sont remis à chaque conseiller municipal.

Conseil d'école : une réunion du conseil d'école se tiendra le jeudi 20 mars prochain à 18 h 00.

→ Divers :

Syndicat Intercommunal de distribution d'eau :

Le Président du Syndicat informe que le programme de travaux de 2026 est en réflexion.

Les communes sont invitées à faire connaître leurs projets :

- De création de nouveaux lotissements,
- Travaux d'extension ou de renouvellement des réseaux d'assainissement, de voirie, et de réseaux secs au plus tard le mardi 25 mars 2025, délai de rigueur.

Dans l'affirmative, un tableau est à compléter.

La commune indiquera des projets privés actuellement à l'étude :

- Aménagement de 7 logements locatifs dans une propriété située chemin de la Fromagerie,
- Création d'un lotissement de 7 lots au hameau des Basses Rossettes,
- Projet de division d'une parcelle pour construction de deux habitations, chemin des Vignes à Rossettes,
- Division foncière pour construction de 3 à 4 maisons au Roset.

Exploitation par la SAS BIO ENERGIE BUGEY d'une unité de méthanisation, chemin des Agneloux à SAINT JEAN LE VIEUX :

Un dossier de demande d'enregistrement présenté par la SAS BIO ENERGIE BUDGET est mis à la disposition du public, pendant une durée de quatre semaines, soit du lundi 17 mars 2025 à 8 h 30 au samedi 12 avril 2025 à 12 h 00 inclus :

- Dans la commune de SAINT JEAN LE VIEUX,
- En ligne sur le site internet de la Préfecture à l'adresse : <https://www.ain.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/installations-classees-pour-l-environnement>.

Un registre, destiné à recevoir les observations des parties intéressées sera ouvert et restera déposé en mairie de SAINT JEAN LE VIEUX pendant toute la durée de la consultation. Cette consultation du public a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans différentes mairies et publications dans la Voix de l'Ain et le Progrès.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal a la possibilité de formuler un avis sur ce dossier.

S'il désire le faire, cet avis devra être pris sous forme de délibération, avant le samedi 26 avril prochain.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : M. Guy CHARBONNIER, Président de la Sauvegarde du Patrimoine, présent à cette séance a fait parvenir un courrier communiqué à l'ensemble des élus.

Il souhaiterait, entre autres, savoir si la commune donnera son accord :

- A l'organisation d'une manifestation sur la place du village à l'occasion des 50 ans de l'association,
- A la pose d'une plaque signalétique sur le mur du porche de l'église, validée par le Diocèse, mais nécessitant l'aval de la commune en tant que propriétaire du bâtiment.

M. le Maire lui indique qu'à priori il n'y a pas d'opposition et qu'une réponse écrite lui sera communiquée.

Heure de clôture de la séance : 21 h 37

Date de la prochaine séance : Lundi 14 avril 2025

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	